

MOTOCROSS

COUPE DES CLUBS SUD OUEST

Haut Mauco (40) 2 et 3 Avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE.

ART.1 GÉNÉRALITÉS :

La COUPE DES CLUBS met en compétition sous la responsabilité du club organisateur STADE MONTOIS MOTOCLUB,
LES CLUBS FFM DU SUD OUEST DE LA FRANCE

Cette épreuve est basée sur le principe du moto-cross des nations

ART.2 CLUB ADMIS :

Tout club du grand sud-ouest de la France et affilié FFM, sera admis, avec la possibilité d'inscrire plusieurs équipes en fonction des places disponibles. Cette course se veut être une fête, où les clubs sont au centre du débat. Réunir des clubs de plusieurs régions pour créer un événement à part où on se retrouve avant tout pour notre passion !

ART.3 NUMEROS DE COURSE :

Les numéros de course seront attribués par l'organisation selon le classement de l'année précédente. La première année, l'attribution se fera par ordre d'engagement. 1ère équipe engagée N° 1 pilote 125 2T, N° 2 pilote MX2, N° 3 pilote OPEN et ainsi de suite...
Seuls les pilotes Challenge Gascogne/Guyenne et 85 garderont leur numéro habituels à l'année pour concourir dans leurs manches qui compteront pour le championnat de ligue. Les fonds de plaques des 4 principales catégories dont les numéros sont attribués d'office, sont fournis par l'organisation au capitaine de l'équipe.

ART.4 COUREURS ADMIS :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFM, désignés par leurs club. Les motos de cross et d'enduro sont autorisées. Aux vu des circonstances en 2022 les licences à la journée sont admises

ART.5 CATÉGORIES :

Chaque club désirant participer à la coupe des clubs devra désigner 6 pilotes :

- 1 pilote LOISIR AMATEUR (qui participera à la course gascogne du samedi)
- 1 pilote 85 qui participera à la course de ligue 85
- 1 pilote 125 2T
- 1 pilote MX2
- 1 pilote open (125 2T – 250 4T – 450 4T - 500 2T et plus)
- 1 pilote vétérán

Pour les clubs ne possédant pas de pilote dans une catégorie, ils auront la possibilité de prendre un pilote dans un autre club (avec accord de celui ci) mais commenceront le week end avec 5 points de handicap, par pilote hors club, au classement général et devra justifier du manque de pilote dans ladite catégories.

ART.6 DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagements seront les suivants :

- Pour les pilotes 85 et amateur "Gascogne" les droits d'engagements sont fixés par la ligue et sont sous le règlement de leur championnat.
- Les catégories "reines" vet/125/mx2/open auront pour chacune un droit d'engagement de 40€ par pilote
- Le club lui paiera un droit d'inscription de son équipe de 60€ par équipe inscrite.

Les droits d'inscriptions de la partie club et des pilotes des catégories "reines" sont à régler ensemble en une seule fois 220€, sur le site engagesport avec un code d'accès fournis après la pré-inscription.

La composition de l'équipe devra être définitive 3 jours avant l'épreuve. Après cette date, les clubs seront autorisés à remplacer un (ou divers) pilotes dans leur équipe, jusqu'au jour de l'épreuve uniquement sur présentation d'un certificat médical du pilote malade ou blessé, dans ce cas le changement de pilote de l'équipe devra être de la même catégorie du pilote absent. Les pilotes bénéficieront de **4** entrées gratuites (1 pilote, 1 panneateur, , 2 accompagnants). Le club aura lui aussi 5 autres entrées public gratuites par équipe inscrites pour le week end.

Pour la promotion de cette épreuve, les clubs inscrits s'engagent à distribuer 5 affiches que le club organisateur enverra et à faire la promotion de cette coupe des clubs lors des manifestations qu'ils organiseront (Sonorisation-programme).

ART.7 MISE EN GRILLE :

Le samedi : Les pilotes gascogne participants à la coupe des clubs rouleront dans leur catégorie habituelle avec les autres pilotes trophée gascogne. Ils seront donc mis en place sur la grille de départ selon le règlement "classique" de l'épreuve trophée gascogne (ces courses étant dans un cadre réglementaire propre au championnat)

Le dimanche : Les pilotes seront mis en grille selon le classement provisoire de leur club à l'issue du samedi (d'abord un pilote de chaque club avant le second). un tirage au sort le samedi soir départagera les équipes à égalité de points. Tous les pilotes devront être présents au parc fermé avec leur machine avant le départ, selon la procédure de départ du championnat de ligue de l'année en cours. Les 85 rouleront dans leur manche de ligue et seront soumis au règlement de leur championnat.

ART.8 FORMAT DES COURSES du Dimanche vet / 125 / mx2 / open :

Les essais se dérouleront sur 15min. 44 pilotes par manche

1 série Vétérans/125 2T

1 série MX2 /OPEN

Les manches se dérouleront en 15 min + 1 tour. 44 pilotes par manche

1ère manche 125 2T/ MX2

2ème manche Vétérans /OPEN

3ème manche MX2 /Vétérans

4ème manche 125 2T/OPEN

5ème manche Vétérans/125 2T

6ème manche MX2/OPEN

ART.9 ATTRIBUTION DES POINTS :

Les points seront attribués du premier au dernier pilote classé, selon un barème partant de 44 points pour le 1er et jusqu'à 1 point pour le 44ème, donc tous les pilotes classés marqueront des points.

Pour les pilotes 85 et Gascogne sélectionnés, roulant dans les manches de ligue, leurs classements seront extraits du classement général de la journée au cumul des manches directement, pour former un classement "coupe des club" avec le même principe de points (22 points le 1er et 1 point le 22ème). Ces 2 catégories sont ainsi impliqués dans le classement de leurs clubs à la fin du week end.

Seul les 12 meilleurs résultats sur la totalité de 14 par équipe seront pris en considération (les ponctuations des 85 et gascognes servent donc de "JOKER"). Le club qui cumulera le plus de points gagnera la coupe des clubs.

ART.10 CLASSEMENT :

Le classement se fera par équipe de club, ainsi qu'individuel. Les 3 premiers par catégorie 125 / MX2 / OPEN / Vétérans et les **3** premiers clubs classés seront récompensés par un trophée.

Le club vainqueur recevra UNE PRIME DE 500€ et les 2 autres clubs sur le podium recevront le remboursement de leur engagement de 60€

ART.11 HORAIRES :

Le club organisateur de cette coupe des clubs, sera autorisé à organiser d'autres catégories le jour de cette épreuve. Les horaires seront établis par le club organisateur, selon le nombre de catégories .

ART.12 CAPITAINE D'ÉQUIPE :

Un capitaine d'équipe devra être désigné par le club pour chaque équipe, celui (celle) ci peut être, un(e) pilote participant ou non à l'épreuve, le président ou tout autre membre du club. Le rôle du capitaine est important, il est chargé de la gestion et coordination de son équipe, et sera l'interlocuteur principal avec l'organisation et le personnel fédéral. Notamment en cas de litige ou réunion d'équipes. le capitaine devra être nommé au même temps que le reste de l'équipe lors des inscriptions, tout changement devra être signalé au club organisateur au plus tôt. Le capitaine aura 1 entrée VIP (il devra être licencié pour être couvert sur le circuit) .

BONNE COURSE A TOUS, RENDEZ VOUS POUR CETTE FÊTE DES CLUBS !

Le président, Hugo Gomes et son bureau.

STADE MONTOIS MOTOCLUB
21 Place J. Pancaut
40000 MONT DE MARSAN
06 41 02 22 80 - 06 35 18 99 33
stademontoismotoclub@gmail.com